

COMMUNE DE PERON (AIN)**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 28 avril 2026

OBJET : RESTAURANT SCOLAIRE NOUVEAU REGLEMENT INTERIEUR

L'An deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de PERON étant assemblé en session ordinaire, maison des associations, après convocation légale du Maire, sous la présidence de Mme Françoise FERROLLET, Maire.

Nbre en exercice : 23

Nbre présents : 22

Nbre votants : 22

Etaient présents :

Mme FERROLLET Françoise, Maire,
Mmes LESSARD Geneviève, DECOMBAZ Virginie, REBBOAH Sophie, adjointes
MM. FOUNIER Sébastien, MARTINOD Guillaume, BARRIERE-CONSTATIN Luc, adjoints

Mmes CHARVET Sandrine, GUEDES PINTO Veronica, HUSSELSTEIN Evelyne,
MERIDJI Nathalie, PORTHA Emmanuelle, REGARD Catherine, SIREILLES Lorraine, Conseillères Municipales,
MM. BAR-RHOUT Youssef, COLLET Rodolphe, FELIX-FIARDET Lucas,
JOURDAIN Jérôme, LELAIZANT Yvan, MICHEL Gérard, PERRIER-DAVID Alexandre,
VISCONTI Régis, Conseillers Municipaux

Etaient absents excusés :

Mme CUZIN Maryline, Conseillère,

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le fonctionnement du restaurant scolaire implique un règlement intérieur. Elle précise que celui-ci doit être régulièrement mis à jour et modifié afin de tenir compte des évolutions concernant l'organisation, la distribution et le paiement des repas.

Madame le Maire précise que le règlement intérieur du restaurant scolaire actuel modifié par délibération en date du 03 juin 2025 nécessite quelques modifications :

- Paragraphe 2 fonctionnement article 2.1. Personnel = il convient de supprimer le nom des personnes et ne mentionner que le téléphone et l'adresse mail et de supprimer la ligne responsable adjointe : Mme POCHET Sylvie et la 2^{ème} ligne adresse mail.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Vu le règlement intérieur, après avoir délibéré,

ACCEPTTE de modifier le règlement interne du restaurant scolaire concernant :

- Paragraphe 2 fonctionnement article 2.1. Personnel il convient de supprimer le nom des personnes et ne mentionner que le téléphone et l'adresse mail et de supprimer la ligne responsable adjointe : Mme Pochet Sylvie et la 2^{ème} ligne adresse mail.

AUTORISE Madame le Maire à signer le nouveau règlement intérieur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Périgny, Ain. The stamp contains the text "MAIRIE DE PERIGNY" at the top and "01 Ain" at the bottom. In the center is a coat of arms featuring a castle tower and a star. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.